

Fusion de sept intercommunalités au 1^{er} Janvier 2017

La gouvernance

Après consultation des 7 intercommunalités, le comité de pilotage a précisé l'organisation de la gouvernance territoriale. Elle se traduira par la mise en place des instances suivantes :

Nom	Composition	Rôles
Conseil Communautaire	118 élus des communes membres	Organe délibérant Fixe les orientations de la communauté d'agglomération
Bureau	15 Vice-Présidents + conseillers délégués et le Président	Exécutif communautaire Met en œuvre la politique communautaire, exécute les délibérations et le budget
Conférence des maires	Les 76 maires de l'agglomération	Force de proposition Donne un avis-sur les projets de délibération soumis au conseil communautaire
Commissions thématiques	A déterminer	Prépare le budget général, traite les dossiers à l'échelle communautaire, instruit les politiques communautaires
Conférences territoriales	Maires et conseillers communautaires	Assure la continuité des services de proximité : - voirie - petite enfance - déchets ménagers - assainissement individuel

Ce schéma d'organisation reste à finaliser d'ici la fin de l'année 2016.

Compétences des communautés d'agglomération issues de la loi NOTRe

En rouge : compétences non exercées aujourd'hui par la Communauté de Communes

Compétences	Précision
Développement économique et tourisme Soutien aux activités commerciales Aménagement de l'espace communautaire	Obligatoires au 1 ^{er} janvier 2017
Equilibre social de l'habitat Politique de la ville Accueil des gens du voyage	
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	
Eau Assainissement collectif et non collectif	Obligatoires au 1 ^{er} janvier 2020
Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire Protection et mise en valeur de l'environnement	Optionnelles
Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire	
Action sociale d'intérêt communautaire Création et gestion de maisons de services au public	

A noter qu'aucune compétence exercée actuellement par la CCCC ne retournera aux communes.

CARTE D'IDENTITÉ DE LA NOUVELLE INTERCOMMUNALITÉ

Fusion de 7 intercommunalités :

- communauté d'agglomération de Bourg en Bresse
- communauté de communes de Bresse Dombes Sud Revermont
- communauté de communes du canton de Coligny
- communauté de communes de Montrevel en Bresse
- communauté de communes, du canton de St Trivier de Courtes
- communauté de communes de Treffort en Revermont
- communauté de communes de la Vallière

76 communes

+ de 130 000 habitants

118 conseillers communautaires

+ de 550 agents

4 conférences territoriales pour gérer les services de proximité :

Conférence Bresse Revermont

Conférence Bresse

Conférence Sud Revermont

Conférence Bourg Agglo

